

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.
 Six mois, — 10 » — 13 »
 Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 37 — — soir, Omnibus.
 10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On écrit de Madrid, le 4 août :

Le journal *Paris* publie une correspondance de Madrid accusant le général Prim d'avoir détourné du budget de la guerre plus de deux millions et demi de réaux, sans compter les fonds et la vaisselle plate du collège de Tolède.

Des accusations de ce genre se réfutent d'elles-mêmes : en Espagne, comme dans tous les pays constitutionnels, les fonds mis à la disposition de tel ou tel ministère sont soumis à un contrôle qui ne permet pas qu'ils soient détournés de leur destination.

L'Imparcial dément le bruit que M. Ardanaz doive quitter le ministère de la justice.

Les troupes continuent à poursuivre activement les bandes carlistes.

Le ministre de la marine quitte aujourd'hui Barcelone pour revenir à Madrid.

On mande de New-York, le 3 août :

Hier a eu lieu un meeting des démocrates contre le gouvernement. Les résolutions adoptées accusent le président Grant d'avoir négligé de protéger efficacement les droits des citoyens irlandais naturalisés et d'avoir aidé les Espagnols à opprimer le mouvement de Cuba.

Le *New-York Herald* appuie vivement la proposition de mettre un impôt sur les bonds américains dont les porteurs sont à l'étranger.

Un télégramme de New-York, du 4 août,

venu par le câble français, annonce que quinze canonnières, construites pour l'Espagne, ont été saisies par le maréchal des Etats-Unis, pour violation des lois de neutralité. Cette saisie a été opérée sur la plainte du ministre du Pérou, qui a prétendu que ces navires étaient destinés à attaquer le Pérou.

D'après une autre dépêche de même date, le nombre des canonnières espagnoles saisies s'élève à trente, l'autorité ayant mis la main sur quinze autres, qui se trouvaient dans le port de Mystic (Connecticut). La plupart de ces navires ne sont pas terminés. Leur contenance est de 170 tonneaux. Ils portent un seul canon.

Le bruit court que le gouvernement américain a chargé son ministre, à Madrid, de négocier en faveur de l'indépendance de Cuba. L'Espagne recevrait une indemnité en bons cubains endossés par le gouvernement des Etats-Unis.

On assure qu'un armistice à Cuba est prochain.

On n'a jusqu'ici aucune confirmation officielle de ce bruit.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Nous sommes heureux d'apprendre, par les dernières nouvelles reçues de Constantinople, que l'appel du khédive à la magnanimité et aux sentiments de justice et d'équité du sultan promet de conjurer l'orage que les ennemis d'Ismail Pacha cherchaient à faire éclater contre Son Altesse.

On écrit de Stockholm, le 29 juillet :

C'est hier qu'a été célébré, par un temps

magnifique et au milieu de l'allégresse générale, le mariage de S. A. royale le prince Christian-Frédéric-Wilhem-Karl, l'héritier de la couronne de Danemark, avec la princesse Louise-Eugénie, fille de Charles XV, roi de Suède et de Norvège.

Cette union est vue d'un œil très-favorable par la population danoise; aussi n'a-t-elle rien négligé pour témoigner toute la joie qu'elle en éprouvait.

Je n'évalue pas à moins de quatre-vingt mille le nombre de curieux et de curieuses qui, dès huit heures du matin, avaient envahi la place Gustave-Adolphe et les rues par où devait passer le cortège nuptial.

Et notez que la cérémonie ne devait commencer qu'à trois heures de l'après-midi.

La foule a supporté ces sept heures d'attente avec un flegme tout germanique.

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

La *Correspondance autographiée* de Berlin revient, on ne sait trop pourquoi, sur l'affaire des chemins franco-belges et la convention qui termine le différend. « Cette convention, dit-elle, n'accordera à la France, dans les cas les plus mauvais qu'une avance de quelques heures si elle veut jeter des troupes en Belgique; car les Prussiens peuvent entrer aussi rapidement en Belgique par Aix-la-Chapelle et Cologne que les Français par Sedan et Metz. » — Mais nous appelons surtout l'attention sur la fin de l'article : « Il est d'ailleurs évident, dit la correspondance, qu'en cas de guerre entre la France et la Prusse, la Belgique puisse main-

tenir sa neutralité. » — Un homme averti en vaut deux.

Autre nouvelle qui nous vient de Dresde par l'organe du *Bulletin international* : « L'état-major général prussien, le général Moltke en tête, se rendra le 10 août à Dresde pour y passer, dit-on, plusieurs jours. » Le cortège du vainqueur de Sadowa sera d'au moins 50 officiers de toutes armes qui seront nourris et logés aux frais des habitants. — Ces messieurs exigeront-ils une contribution de cigares, comme en 1866? — Cette visite, d'après les renseignements du *Bulletin*, aurait pour but des études stratégiques. — Le 10 août! s'écrie le *Bulletin*, ces messieurs ne viendraient-ils pas pour voir si Saint-Laurent est assez rôti d'un côté et s'il n'est pas temps de le retourner de l'autre.

Le *New Badische Landeszeitung* de Mannheim fait une charge à fond sur la domination prussienne. Il s'agit de l'élection prochaine d'un député à la diète badoise. Bon nombre de candidats prussophiles se présentent, paraît-il, avec force professions de foi riches de promesses. « Il faut les abandonner », dit ce journal. Prussification ou non? Là est la question. Il s'entend que le seul programme possible est : « Pas d'union avec la Confédération du Nord. » L'élection doit être une protestation contre chaque nouvel essai de prussification; il s'agit de trouver un homme qui n'adhérera jamais aux institutions prussiennes qui n'abondent que trop dans le grand duché et conduisent ce pays, naguère si florissant, à une ruine complète. — Et voilà les sympathies que recueille M. de Bismark.

FABLETTON.

8

L'ENFANT TROUVÉ,

PAR ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOCAGE.

(Suite.)

Toute hautaine qu'elle fût, la marquise d'Apremont considérait comme un devoir de bienséance féodale que les seigneurs eussent de certains égards familiers pour les vassaux. Elle avait même plus d'une fois ouvert la danse avec quelqu'un de ses fermiers.

Elle reprit en s'adressant à la jeune fille :

— Si vous dansez avec nos paysans, ma belle amie, vous allez vous faire adorer d'eux.

— Voilà qui ne me déplairait pas du tout ! repartit gaiement Blanche en laissant échapper de ses lèvres roses un trille mélodieux comme une cadence de fauvette. Je ne suis jamais plus heureuse, ajouta-t-elle, que quand je me sens aimée des humbles ou des malheureux.

— Un tel bonheur vous arrive souvent sans doute,

mademoiselle, répondit Gaëtan d'un ton de madrigal légèrement moqueur. Il y a tant d'humbles, tant de malheureux qui doivent vous aimer ! Mais votre cœur serait-il donc exclusif ? N'aurait-il que de l'indifférence pour la tendresse et l'admiration que vos inspirez à vos égaux ? Ah ! je repousse cette pensée, car elle m'affligeait !

— Au contraire, il ne faut pas la repousser, monsieur, répliqua Blanche avec une fine accentuation.

— Et pourquoi, mademoiselle ?

— Parce que je m'intéresse aux malheureux.

Cette saillie et le ton gracieusement délibéré qui l'accompagnait égayèrent le comte, la comtesse et la marquise. Raoul même, qui jusque-là ne s'était pas départi de sa gravité, eut un de ces sourires qui éclairent la physionomie d'un doux rayonnement.

— Espiègle ! murmura Mme de Flavigny en attirant Blanche vers elle et en l'embrassant au front.

— A propos, monsieur le marquis, dit le comte, il faut que je vous prémunisse contre l'esprit de ma nièce. C'est une enfant gâtée, qui a la répartie prompte. Elle est très-franche, mais légèrement taquine. Elle dit tout ce qu'elle pense, même quand elle pense un peu de mal des gens. Au demeurant, elle aime à rire et elle a le meilleur cœur du monde. Vous êtes prévenu, soyez sur vos gardes.

— Ah ! parbleu, monsieur de Flavigny, dit Gaëtan, le caractère que vous dépeignez m'enchantait au-delà de toute expression !

— Il n'est pourtant pas très-flatté, répliqua Blanche. Mon oncle est un peintre exact, mais ses portraits sont trop ressemblants : ils manquent d'idéal.

Ce qu'il y avait de ravissant dans le langage de Mlle de Flavigny, c'était la mélodie qui l'accentuait. Sa voix avait des vibrations de harpe, et elle était vive comme un chant d'oiseau. En parlant, d'ailleurs, Blanche laissait entrevoir, d'une façon discrète, deux admirables guirlandes de dents fines et pures, qui eussent suffi à communiquer beaucoup d'harmonie et d'éclat à tout ce qu'elle disait.

Comme elle achevait sa réplique, un valet annonça que le dîner était servi.

M. de Flavigny prit la main de la douairière d'Apremont, Gaëtan se fit le cavalier de la comtesse, et Raoul s'empara du bras de sa cousine. Ceux-ci se tinrent en arrière ; ils échangèrent ces mots à mi-voix :

— Dis-moi, Raoul, comment le trouves-tu ?

— Qui ?

— Ce Gaëtan d'Apremont.

Le jeune homme eut un éclair de tendresse et d'effroi dans le regard. Il pressa nerveusement le bras de la jeune fille.

— Je le trouve... mal ! répondit-il d'un ton ferme.

— Est-ce que tu le connais ?

— A peine... seulement par oui-dire.

— Et que dit-on de lui ?

— Peu de bien.

— Ah !... Donc, il te déplaît ?

— D'instinct, je le déteste !

— Alors, si on me le propose pour mari, que me conseilles-tu ?

Cette fois, Raoul pâlit. Sur ses lèvres courut un frisson.

— Refuse, dit-il.

— Soit. Je refuserai.

— O ma Blanche ! murmura l'enfant avec un suprême accent de sollicitude et d'amour fraternel, je veux que tu sois heureuse, et tout mon cœur me crie que tu ne le serais pas avec cet homme-là.

Blanche sourit à Raoul. Il y avait dans ce sourire d'ange un radieux remerciement.

On se mit à table dans une salle immense, comme en ont encore les antiques demeures ou châteaux et varlets faisaient jadis les repas en commun. Cent personnes y eussent aisément pris place. Cette pièce renfermait un mobilier sévère en vieux chêne noir, des bahuts, des vaisseliers, des consoles qui dataient de plusieurs siècles. Elle était pavée de carreaux multico-

Il paraît cependant que le gouvernement badois ne pense pas comme le peuple. On ne le savait que trop, du reste ! Il refuse d'adhérer à la reconstruction du pont de bateaux qui relie Manheim à Sudwigakafen, en traversant le Rhin, bien que ce pont soit de toute nécessité pour le trafic entre les deux villes. — Le gouvernement badois, n'aurait-il pas l'intention, qui sait ? de faire construire ce pont sur le Mein, ne fût-ce que pour en faciliter le passage aux Prussiens.

Enfin, la plus grosse de ces nouvelles c'est le rappel sous les drapeaux d'un grand nombre d'anciens sous-officiers du régiment de Nassau qui appartenaient depuis longtemps à la réserve.

L'horizon n'est pas plus clair du côté de l'Égypte. Le télégraphe nous annonce que le khédive a été reçu avec enthousiasme à Alexandrie. Mais on ne dit pas que le revers de la médaille existe à Constantinople.

Le *Journal des Débats* contient en tête de son bulletin, l'importante déclaration que voici :

« Nous avons cru devoir exprimer, dans une certaine mesure, un blâme sur la déclaration du sénatus-consulte, que les ministres ne dépendent que de l'Empereur. Mais nous ne voudrions pas que l'on donnât à ce blâme plus de portée qu'il n'en a. Nous n'avons jamais été de ceux qui acceptent jusque dans ses dernières conséquences logiques la fameuse maxime : Le roi règne et ne gouverne pas, par le seul fait que la Constitution investit, avec raison, selon nous, le pouvoir exécutif de la double fonction de nommer les ministres et de présider le conseil. Il suit naturellement et nécessairement qu'il prend une part notoire au gouvernement, et nous avons toujours pensé qu'il a non-seulement le droit, mais, dans plus d'un cas, le devoir de peser de tout le poids de sa position et de son influence personnelle sur les délibérations du conseil, pourvu toutefois, cela va s'en dire, qu'il ait pour ministres responsables des hommes en communauté d'opinion avec la majorité des grands corps de l'Etat qui partagent avec lui le pouvoir législatif. Si tel est le sens de la déclaration du sénatus-consulte, nous y adhérons complètement. Mais nous persistons à croire que, la chose allant sans dire, il eût mieux valu n'en point parler, où, si l'on croyait devoir le faire, l'exprimer du moins avec plus de clarté. »

Le journal le *Pays* du 24 juillet donne une liste de 51 députés « qui, dit-il, auraient adhéré à l'interpellation des 116 sans se rendre un compte bien exact de ses conséquences, et qui n'y adhéreraient probablement pas aujourd'hui. »

lores formant une mosaïque dans laquelle on remarquait des fleurs de lis. Les murailles étaient divisées en panneaux où se déroulaient, peints à l'huile par quelque Oudry inconnu, les divers épisodes de la chasse à courre depuis la quête jusqu'à la curée, depuis le lancer jusqu'à l'hallali.

Le dîner se prolongea.

Gaëtan s'efforçait d'être spirituel, de captiver Blanche par ses prévenances et son amabilité. Mais, si présomptueux qu'il fût, il n'avait pas lieu d'être satisfait de sa réussite, car, tout en se maintenant dans les limites de la plus stricte politesse, Mlle de Flavigny se montrait souvent indifférente et distraite aux marques d'obsequiosité qu'il lui prodiguait. Le plus ordinairement elle se tournait vers Raoul et s'entretenait avec lui. Il était évident qu'elle aimait à s'occuper de ce jeune homme, à dissiper, par la douceur de ses regards et l'attrait de ses saillies, la teinte mélancolique dont il avait l'esprit naturellement empreint.

Qu'on ne s'y méprenne pas cependant : dans ces deux jeunes cœurs il ne se manifestait d'autre penchant qu'une amitié instinctive, une affection d'habitude, créée et fortifiée par dix ans d'une existence de famille. Blanche de Flavigny était restée orpheline dès l'enfance ; elle avait été recueillie chez son oncle, devenu son tuteur. Là, elle avait grandi, alerte et riieuse, à

Voici la liste des 51 députés cités par le *Pays* :

MM. d'Albuféra, Edouard André, Baboin, de Boigne, Bournat, Boutelier, de Beauvais, Berger, Bourbeau, de Bussière, Calvet-Rogniat, de Champagny, Chesnelong, de Cornudet, Dalloz, Descours, Douesnel, de la Guistière, Genton, Girod de l'Ain, Johnston, Joliot, Lacroix-Saint-Pierre, Le Hon, Le Clerc d'Osmonville, de Lagrange, Eugène Le Comte, Liégeois, de Mackau, Malausséna, Masséna, Mége, Millon, Morin, de Mouchy, de Montagnac, Murat, de Presle, de Piré, Pissard, de Plancy, Pons Peyruc, Pamard, Quesné, Rolle, des Rotours, Terme, Thoinnet de la Turmelière, Seydoux, de Veauce et Vendre.

Douze des députés qui figurent dans cette liste ont déjà protesté contre les insinuations du *Pays*. Ce sont MM. de Bussière, Baboin, Clavet-Rognat, de Champagny, Chesnelong, Dalloz, Genton, Girod de l'Ain, Le Hon, de Nesle, Le Clerc d'Osmonville, Vendre.

M. de la Guistière, M. Johnston et M. Lacroix-Saint-Pierre ont protesté, comme leurs collègues, contre les témérités du *Pays*.

Les cinquante-et-un sont donc maintenant à trente-cinq.

Du reste, le *Pays* est contraint de se rendre.

Hier, il faisait amende honorable.

« La vérité, dit-il, est que la plume de notre collaborateur avait inexactly rendu ses idées.

« Le *Pays*, en parlant des députés conservateurs qui ont signé la demande d'interpellation, a voulu dire que, quels que soient les motifs qui ont déterminé leur adhésion à la demande d'interpellation, aucun d'eux, en donnant sa signature, n'a pu avoir l'intention de se séparer de la majorité. »

Seulement, l'explication n'est pas nette. De quelle majorité veut parler le *Pays*? Est-ce la majorité dont il se dit l'organe et qui trouve que le sénatus-consulte est une violation de la constitution ?

Encore un de moins ! M. Mége, du Puy-de-Dôme, déclare qu'il a signé l'interpellation des 116 après réflexion et discussion, et qu'il n'a nulle intention de se rétracter.

Nous sommes à trente-quatre.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

Nouvelles Diverses.

Le Sénat s'est réuni jeudi à une heure dans ses bureaux, pour procéder à la nomination de la commission chargée de préparer le rapport sur le sénatus-consulte.

Les sénateurs se sont rendus en très-grand nombre à la réunion.

On a remarqué la présence de S. A. I. le prince Napoléon.

côté de Raoul, pensif et sérieux. Nés presque le même jour, la similitude de leur âge jointe à la diversité de leur caractère avait produit en eux cette sympathie vivace et charmante qu'un frère et une sœur doivent d'ordinaire aux affinités mystérieuses du sang. Il n'y avait pas autre chose au fond de leurs âmes. Du moins, si dans le cœur de l'un ou de l'autre quelque sentiment plus robuste, plus passionné, se trouvait en germe, ni Blanche ni Raoul ne s'en doutait, et pas un indice n'était encore venu troubler l'innocence de leur gracieuse intimité.

C'était vraiment un très-joli garçon que ce Raoul de Flavigny, élancé, mince et frêle, avec de grands yeux d'un bleu velouté, de beaux cheveux blonds qui ondu-laient naturellement et une physionomie dont la douceur songeuse, un peu sauvage même, intéressait le regard et s'imposait au souvenir. Il suffisait de le voir une fois pour que l'esprit gardât l'empreinte de sa pâleur expressive, de ses traits délicats. Evidemment il ressemblait à sa mère, la comtesse de Flavigny.

La comtesse était belle encore à trente-six ans révolus. Le temps avait épargné en elle presque toutes les perfections de la jeunesse, les grâces du visage, les fines proportions de la taille. La fraîcheur et l'éclat avaient naturellement disparu de sa personne ; mais elle avait conservé l'élégance des lignes, la pureté des contours,

La discussion préliminaire s'est, dit-on, engagée dans plusieurs bureaux avec une grande animation.

On nomme M. de La Guéronnière parmi les sénateurs qui se proposent de prendre la parole.

On parle d'amendements que prépareraient divers groupes de sénateurs.

On ajoute qu'il serait possible que l'élaboration du rapport entraînât d'assez longs délais pour rendre impossible le vote du sénatus-consulte avant le 23 août, date fixée pour l'ouverture de la session des conseils généraux.

Dans ce cas, le Sénat se contenterait d'entendre la lecture du rapport et ajournerait les débats jusqu'après cette session à laquelle un grand nombre de ses membres est obligé d'aller prendre part.

La discussion ne commencerait alors que dans les premiers jours de septembre.

— On assure que le ministre de la justice a demandé aux procureurs généraux des rapports complets sur chacun des procès de presse encore pendants devant les tribunaux correctionnels.

— D'après l'*Opinion nationale*, l'Empereur aurait mis à la disposition de l'Impératrice, pour son voyage d'Égypte, la somme de 8 millions.

— Des nouvelles alarmantes ont circulé sur l'état de M. le maréchal Niel.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que ces nouvelles ont été fort exagérées.

Le malade a passé une nuit beaucoup meilleure que les précédentes ; les crises sont devenues moins fréquentes, et son état général est considéré comme relativement satisfaisant.

— Le *Messenger de Toulouse* nous apporte une nouvelle grave :

« On assure que l'autorité militaire a reçu l'ordre de tenir prêtes à partir trois compagnies du 72^e de ligne, pour se rendre à Albi au premier signal.

« La grève des mineurs de Carmaux nécessiterait, dit-on, la présence de ce renfort de troupes dans cette ville. »

— Samedi, la cour d'assises de Manchester a ouvert ses séances sous la présidence de M. le juge Hayes, qui, dans son adresse au grand jury, a fait observer le chiffre effrayant de 93 affaires à juger.

Ces affaires portent surtout sur des cas de meurtre, d'assassinat, de violence contre les personnes, et M. Hayes les attribue principalement aux habitudes d'ivrognerie de la population.

— Un grand désastre s'est produit dans une houillère appartenant au baron Burgt et située dans le district de Planen, près Dresde. A la suite d'une explosion, quatre cents mineurs environ se sont trouvés enfermés dans la mine.

qu'une blancheur mate accusait délicieusement. Une particularité frappait en elle, c'était une certaine attitude penchée, languissante, qu'elle prenait souvent à son insu, et qui communiquait à sa beauté je ne sais quoi de triste et de touchant : alors son regard devenait vague et songeur, ses lèvres se faisaient immobiles et sérieuses ; une ombre glissait lentement sur son front comme un nuage sur le soleil d'automne incliné vers l'horizon. A quoi pensait-elle ainsi ? Se souvenait-elle parfois de la fatalité qui, vingt ans auparavant, avait cruellement atteint sa jeunesse ? Son âme, noble et fière, n'avait-elle pu trouver encore l'oubli de ce sombre drame de l'honneur dont elle avait été la victime ? Quoi qu'il en soit, il suffisait qu'elle entendît la voix affectueuse du comte de Flavigny, qu'elle rencontrât le regard inquiet de Raoul ou le sourire enchanté de Blanche pour qu'aussitôt sa rêverie se dissipât et qu'elle se remit soudain en présence de la réalité. Or, la réalité, c'était pour elle la constante sollicitude de ces trois êtres qu'elle chérissait et dont elle était adorée.

Le comte, lui, avait sensiblement vieilli. Ses cheveux grisonnaient, des rides creusaient ses tempes, un embouppement prononcé avait alourdi son corps. Ce n'était plus le svelte cavalier d'autrefois, mais c'était toujours le bon et loyal gentilhomme qui avait ployé le genou devant Mlle de Morsanges et l'avait suppliée de

Dans l'après-midi, sept cadavres avaient été retirés.

Une dépêche, datée de trois heures du soir, porte ce qui suit :

Il est positif que trois cent vingt-un mineurs sont enfermés dans la mine où a eu lieu l'explosion.

On craint qu'ils n'aient tous péri.

Jusqu'à ce moment, vingt cadavres ont été retirés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu hier soir la dépêche suivante :

« Monsieur le rédacteur de l'*Echo saumurois*, Saumur.

« Je vous prie de rétracter l'article que je trouve reproduit dans le n° de l'*Union de l'Ouest* du jeudi 5 août. C'est une manœuvre que je ne saurais qualifier. Je n'ai aucune sympathie pour M. Lambert et n'ai jamais engagé mes amis à voter pour lui.

« Angers, 6 août 1869.

HIRON. »

Cette nouvelle nous était venue d'Angers, de source que nous ne pouvions supposer suspecte, et nous l'avions accueillie d'autant plus facilement qu'elle était très-vraisemblable et très-naturelle.

M. Hiron, en effet, dans la lutte de dimanche, arrivé troisième et assez loin de ses deux concurrents, paraissait n'avoir aucune chance de réussite, et par ce motif on acceptait volontiers tout bruit de désistement.

De plus, par sa position, M. Hiron étant un candidat agréable, M. Lambert-Lesage, à d'autres titres, étant dans la même situation, qu'y eût-il eu d'étonnant que M. Hiron, moins sympathique aux électeurs, eût cédé le terrain à celui de ses rivaux qui est placé au même rang que lui vis-à-vis du pouvoir ?

La nouvelle de son désistement n'est donc point une manœuvre inqualifiable. D'après la dépêche de M. Hiron, nul ne peut douter qu'il ne se soit retiré. Reste maintenant la question de sympathie ; mais peu importe ! M. Hiron, mécontent et irrité des préférences accordées à M. Lambert, se trouve dans la position des condamnés qui ont vingt-quatre heures pour *maudire leurs juges*.

Dans tous les cas, demain chacun rentrera en lice. Nous espérons que les électeurs ne perdront pas de vue qu'il leur faut, au sein du Conseil général, un représentant qui vive au milieu d'eux, dont ils connaissent le zèle et l'activité, et non tout étranger qui vient de cent lieues, ne connaît aucun de leurs besoins, et ne paraît qu'à de rares intervalles dans le canton.

Hier, sur les deux heures après midi, le feu

l'accepter pour époux. Il était impossible d'avoir une physionomie plus ouverte et plus franche, des yeux plus clairs et plus animés des reflets d'une belle âme. Quand ces yeux-là envisageaient la comtesse, il semblait que tout le cœur de M. de Flavigny se fondît en une flamme de tendresse dont s'illuminait électriquement son regard. Pour se vouer tout entier à elle, l'excellent homme avait donné sa démission d'officier de marine quelque temps après la mort du baron de Morsanges, qui n'avait vécu que peu d'années à la suite des terribles événements dont l'existence paisible et studieuse du vieillard avait été si violemment troublée. Le comte de Flavigny s'était toujours montré envers sa femme le plus chevaleresque et le meilleur des époux. Jamais il n'avait hasardé la plus légère allusion à la catastrophe du lac de Grand-Lieu. Il eût donné son sang pour que la comtesse eût pu oublier cette heure néfaste et navrante du passé. Mais hélas ! il doutait parfois que l'âpre souvenir eût perdu en elle son douloureux ressentiment.

— Vers la fin du dîner, un domestique vint annoncer à la marquise qu'on n'attendait plus que sa présence pour commencer les joutes et les luttes sur le préau.

— C'est bien, se hâta de répondre dédaigneusement le marquis. Cela n'est pas pressé.

— Il ne faut point retarder les plaisirs du peuple, re-

s'est déclaré au domicile des époux Gaudi-
cheau, au village de St-Jean, commune des
Tuffeaux. Ces cultivateurs étaient partis dès
le matin pour les champs, et n'ont appris leur
malheur que le soir en rentrant. — Les voi-
sins se sont empressés de porter secours,
mais un hangar entier a été détruit avec 200
gerbes de blé et divers instruments aratoires.

La perte s'élève à 2.000 fr. environ. Le tout
était assuré à la compagnie la *Mutuelle*, du
Mans.

Les causes de ce sinistre sont complètement
inconnues.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

On nous dit que le bruit s'est répandu que
l'appel de fonds fait en ce moment aux action-
naires est prématuré, parce que la société
n'est pas encore constituée.

Pour ne pas laisser s'accréditer cette erreur,
nous devons faire observer qu'aux termes des
articles 1^{er} et 24 de la loi du 24 juillet 1867,
les sociétés anonymes, comme les sociétés en
commandite par actions, ne peuvent se consti-
tuer qu'après le versement, par chaque action-
naire, du quart au moins des actions par
lui souscrites.

Nous invitons donc les souscripteurs, afin
de ne pas retarder la constitution de la société,
à verser sans faute, avant le 12 courant, le
premier quart de leur souscription, soit 125 fr.
par chaque action.

R. BODIN,
Membre du comité provisoire.

L'ouverture de la chasse est fixée, dans les
départements de la première zone, au 16 août
prochain; dans la deuxième zone, elle aura
lieu, dit-on, le 1^{er} septembre.

Administration de l'Hospice général de Saumur.

ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO.

La Commission administrative de l'Hospice
général de Saumur se propose d'aliéner la
ferme de la Bigoterie, située commune de
Saint-Lambert-des-Levées, à proximité de la
route impériale de Saumur à Angers.

Conformément à l'arrêté du 7 germinal
an IX et en vertu d'une décision de M. le Sous-
Préfet de l'arrondissement de Saumur, en date
du 19 juillet dernier, une enquête de *commodo*
et *incommodo* sera ouverte à la Mairie de Sau-
mur, par M. Alexandre Thonnelliez, proprié-
taire, sur l'utilité et l'avantage de l'aliénation
projetée.

Les pièces relatives à cette affaire seront
déposées au Secrétariat de la Mairie, où elles
resteront pendant huit jours, à partir du mardi
17 août présent mois jusqu'au mercredi 24.

partit Mme d'Apremont d'un ton sentencieux, en lan-
çant à son fils un regard sévère.

Puis, s'adressant au valet, elle reprit :

— Un messenger est venu sans doute pour me pré-
venir ?

— Oui, madame la marquise. Il est là, dans la cour
d'honneur.

— Qui est-ce ?

— Bénédicte, le pâtre de votre ferme de la Bénar-
dière.

— Faites-le entrer. Je lui répondrai moi-même.

— Que d'égards pour un manant ! murmura le mar-
quis en haussant les épaules.

— Ne méprisons jamais les humbles ! répartit Blan-
che, dont le beau sourcil noir se plissa imperceptible-
ment.

Le domestique venait de sortir. Il reparut, suivi d'un
grand jeune homme d'une beauté si frappante, sous le
costume poitevin, qu'elle causa parmi les convives un
mouvement spontané de surprise et d'admiration.

(La suite au prochain numéro.)

Il pourra en être pris connaissance, tous les
jours non fériés, de midi à deux heures.

Saumur, le 3 août 1869.

Les Administrateurs :

PAUL MAYAUD, PAUL RATOUIS,
FOUCHER, JUCHAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

BANQUE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Le réseau national des chemins de fer ne tar-
dera pas à être terminé. Conçu dans le but de
relier tous les départements avec Paris, consi-
déré comme point central, et de faire commu-
niquer la France avec les régions européennes
continentales, il devait tout d'abord attirer
l'attention du gouvernement et des capitalis-
tes.

Aujourd'hui que cette œuvre s'avance vers
son accomplissement, une autre tâche est à
remplir ; si elle a moins d'éclat, elle ne le cède
pas à sa devancière par sa féconde utilité.
Nous voulons parler des chemins de fer d'inté-
rêt local, qui ont pour objet de rattacher aux
lignes principales les localités éloignées du
parcours général et de les faire ainsi participer
aux bienfaits de locomotion rapide.

Par la loi de 1865, le gouvernement a montré
la haute importance qu'il reconnaissait à ces
créations désormais indispensables. Les Départe-
ments et les Communes ont compris aussi qu'il
était de leur intérêt de les seconder par leur
coopération pécuniaire.

La Banque des chemins de fer
d'intérêt local, qui vient d'être fondée avec
le concours et sous le puissant patronage
d'hommes éminents, a pour but d'accélérer le
mouvement qui se produit : elle sera l'auxiliaire
indispensable de la loi de 1865, et, par des
combinaisons financières sagement entendues,
elle assurera à ses actionnaires des bénéfices
importants, tout en facilitant la construction
économique des voies secondaires dont la
nécessité est aujourd'hui universellement
reconnue. Par leur nature, leur diversité et leur
solidité, les opérations de la Banque auront,
en outre, l'avantage inappréciable d'écartier
les risques dont les entreprises industrielles
sont rarement exemptes. (319)

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

Du bail à ferme des droits de location des
places aux foires et marchés de la ville
de Saumur, pour cinq années qui commen-
ceront le 1^{er} janvier 1870.

Le LUNDI 30 AOUT 1869, à une heure
de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-
Ville de Saumur, à l'adjudication, à l'extinc-
tion des feux, au plus offrant et dernier enché-
risseur, du bail à ferme des droits de location
des places aux foires et marchés de la ville de
Saumur.

La mise à prix est fixée à 13,750 francs.

Les enchères ne seront pas inférieures à 50
francs.

Chaque enchérisseur ne sera admis à porter
des enchères que sur la présentation d'un
certificat de moralité et de solvabilité délivré
par le Maire de sa commune.

Le cahier des charges sera communiqué au
secrétariat de la Mairie de Saumur, à toutes
personnes qui désireront en prendre connais-
sance, tous les jours, de 11 heures à 3 heures
(fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 août 1869.

Le Conseiller municipal, délégué, faisant
fonctions de Maire,
(320) LECOY.

ETAT-CIVIL du 16 juillet au 1^{er} août 1869.

NAISSANCES.

Sexe masculin 4.
— féminin 5. — Total 9.

MARIAGES.

19, Jacques-Pierre-Marie Bary, menuisier, et

Marie-Clémentine Billy, couturière, tous deux
de Saumur.

19, Louis Verney, comptable, du Mans, et
Marguerite-Joséphine Common, sans profes-
sion, de Saumur.

28, Vincent Houllard, palefrenier, et Angéli-
que-Aurélié Paillard, domestique, veuve de
Louis Nehouet, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

16, Pommier (mort né), rue de Fenet ; —
17, Jaques Pépin, rentier, 79 ans, rue d'Or-
léans ; — Annette Kerneis, sans profession, 31
ans, rue Duncan ; — 18, Léon-Fulcrand Dumas,
ancien receveur particulier, 67 ans, rue Saint-
Nicolas ; — 19, Adélaïde Dovalle, rentière, 88
ans, rue du Collège ; — Joseph Dauzon, 1
mois, route de Varrains ; — 21, Aimée Chatain,
40 ans, épouse de René Bouchet, rue Dailler ;
— 25, Marie-Elisabeth Bineau, 29 ans, épouse
de Pierre-Henri Boutet, levée d'enceinte ; —
Pierre-Fulgence Lebougrie, cordonnier, 31 ans,
à l'Hôpital ; — 25, Péronne Bizet, journalière,
29 ans, épouse Louis Milon, rue de l'Hôtel-
Dieu ; — 25, André Dufresne, sabotier 71 ans,
rue de la Basse-Ile ; — 28, Marie-Louise Pineau,
buandière, 78 ans, veuve Louis Ditière, à la
Providence ; — 29, Geneviève Nevouet, mar-
chande, 65 ans, à l'Hôpital ; — Béatrix Bail-
largeau, rentière, 87 ans, veuve Louis Raim-
beault, Grand'Rue.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

BANQUE

DES

CHEMINS DE FER

D'INTÉRÊT LOCAL

(Statuts passés par devant M. DUFOUR et son
collègue, notaires à Paris, en date du 30
juillet 1869).

CAPITAL SOCIAL :

DOUZE MILLIONS DE FRANCS

DIVISÉ EN 24,000 ACTIONS DE
500 FRANCS CHACUNE.

SIÈGE PROVISOIRE :

PLACE DE LA BOURSE, 7, A PARIS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le général de division comte de
SCHRAMM, G. C. *, sénateur.

Vice-président : M. le comte d'HAUTERIVE,
O. *, ancien député, membre de la commis-
sion de vérification des comptes des chemins
de fer de l'Est.

Administrateurs : MM. BOURGOING (A. de), C. *,
préfet honoraire, administrateur des chemins
de fer de l'Ouest ;

BRÉDA (le comte F. de), *, président du comité
du chemin de fer d'intérêt local projeté de
Roye à Pont-Sainte-Maxence (Oise) ;

DAMAS D'HAUTEFORT (le comte M. de), proprié-
taire ;

FONTBOUILLANT (F. de), *, directeur de la
caisse et du journal *l'Épargne* ;

HALINBOURG (E.), ancien chancelier de la légat-
tion ;

MIRANDOL (le baron de), ancien ingénieur au
corps impérial du génie ;

PETIT (G.), *, ancien chef de division au mi-
nistère de l'intérieur, directeur-adjoint de la
Compagnie anonyme d'assurances le *Monde* ;
PLANAT, député au Corps-Législatif et membre
du Conseil général de la Charente ;

POMMEREUL (le baron de), administrateur du
chemin de fer d'intérêt local de Vitry à Fou-
gères et au Mont-Saint-Michel ;

RAINBEAUX (A.), ancien ingénieur au corps im-
périal des mines, administrateur des houil-
lères de Marles (Pas-de-Calais) ;

REBOURCET (J.), de la maison Charpentier et
C^e (N. C.), constructeurs de matériel de
chemins de fer ;

VOISINE, de la maison Maze et Voisine (N. C.),
constructeurs de matériel roulant de che-
mins de fer.

Ingénieur-conseil : M. FÉBURIER, O. *, ins-
pecteur général des ponts-et-chaussées,

membre du Conseil général des Côtes-du-
Nord.

Secrétaire-général : M. DRONSART (V.), *,
ancien secrétaire général de la préfecture du
Bas-Rhin.

La banque des chemins de fer d'inté-
rêt local vient combler une lacune. Elle a
pour objet principal de favoriser par le con-
cours de ses capitaux et de son crédit la forma-
tion de Sociétés concessionnaires des Chemins
de fer d'intérêt local et de réaliser toutes les
opérations relatives, soit à leur établissement,
soit à leur exploitation.

1^o En se chargeant de la constitu-
tion du capital-actions et de l'émission
des obligations ;

2^o En s'intéressant, dans une cer-
taine mesure, à la construction des
Chemins de fer et à la fourniture du
matériel fixe et roulant ;

3^o En faisant le service des sociétés
concessionnaires, en ouvrant des cré-
dits sur nantissement et sur travaux,
etc., etc.

VERSEMENTS

Les versements devront être effectués comme
suit :

50 francs en souscrivant ;

75 francs à la répartition des titres.

Les autres versements seront appelés à me-
sure des besoins de la Société, par décision du
Conseil d'administration et annoncés au moins
un mois à l'avance dans deux journaux d'an-
nonces légales de Paris.

Sur les produits nets, après la forma-
tion d'un fonds de réserve, il sera réparti aux
Actionnaires, A TITRE DE PREMIER DIVIDENDE,
5 0/0 par an, sur les sommes versées.

L'excédant sera réparti pour 85 0/0 à
toutes les Actions, A TITRE DE DIVIDENDE, et
15 0/0 aux Administrateurs.

Les coupons pourront être touchés, SOIT AU
SIÈGE SOCIAL, SOIT A LA CAISSE DU JOURNAL
l'Épargne.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A PARIS, chez M. de Fontbouillant, *,
directeur de la Caisse et du Journal *l'Épar-
gne*, 1, rue de la Bourse ;

A LYON, à la Succursale de la Caisse
et du Journal *l'ÉPARGNE*, 92, rue de
l'Impératrice ;

A LILLE, à la Succursale de la Caisse
et du Journal *l'ÉPARGNE*, 29, rue du
Château ;

A LIÈGE, à la Succursale de la Caisse
et du Journal *l'ÉPARGNE*, place du
Théâtre.

Les souscriptions sont également reçues
chez les Banquiers correspondants de
l'ÉPARGNE.

On peut verser les fonds dans toutes les
SUCCURSALES DE LA BANQUE DE FRANCE, au
crédit de M. de Fontbouillant.

Les Statuts de la Société, ainsi que les
Prospectus, sont à la disposition des per-
sonnes qui en font la demande. (321)

BOURSE DE PARIS (4 août).

Nous avons noté avant-hier la tendance très-accen-
tuée à l'élévation des cours de la Rente. Hier, le 3 0/0
a clôturé 72-85 après avoir un instant atteint 72-95. On
ne s'attendait pas là, du moins tout le fait prévoir.
Pourtant, il y a aujourd'hui, une légère baisse. On clô-
ture à 72-70. — Les autres valeurs s'en ressentent. Ce
n'est évidemment que passager.

La campagne de l'Union des actionnaires contre la
compagnie du Simplon, repose sur l'impossibilité où se
trouve M. David, d'accomplir envers cette compagnie
des engagements de plusieurs millions. Il aurait même
demandé à l'administration qu'il attaquât un emprunt
d'un million qui lui a été refusé. De là sa colère. D'un
autre côté, nous savons que la concession du chemin de
Châlons lui échappe. — Comment se tirera-t-il de ce
pas ?

La société des ports de Cadix poursuit son émission
et, paraît-il, avec un plein succès. On parle de réduction.
Cela ne nous étonne pas. Il est évident, pour qui-
conque étudie cette affaire, que les garanties hypothé-
caires offertes aux souscripteurs, s'ajoutant aux avan-
tages des obligations, feront de ces titres une de nos
bonnes valeurs industrielles. Les titres, émis à 280 fr.,
remboursables à 400 fr. avec 24 fr. d'intérêt annuel,
avec une part proportionnelle dans les bénéfices, et une
action de jouissance par cinq souscriptions de titres,
doivent tenter les plus difficiles. — Il faut se hâter. —
J.-F. Fort.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

D'un jugement par défaut, rendu le 24 juillet 1869, par le tribunal civil de Saumur, enregistré.

Au profit de la dame Marie Guyard, épouse du sieur Louis Letivant, couvreur, demeurant au Coudray-Macour.

Cette dame ayant M^e Beaurepaire pour avoué;

Contre le sieur Louis Letivant, sus-qualifié et domicilié.

Il résulte que cette dame a été séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Letivant, son mari.

Saumur, le quatre août mil huit cent soixante-neuf.

Pour extrait.
(522) BEAUREPAIRE.

D'un acte de société, sous-seings privés, en date du 11 juillet 1869, enregistré à Saumur, le quatre août 1869, folio 140, recto case 7. Reçu cinq francs, décimes soixante-quinze centimes, signé Delpech, il a été extrait ce qui suit :

Il y aura société en nom collectif, pour faire le commerce des vins champanisés et au tres vins du pays, entre M. Charles Carichou, demeurant à Saumur, et M. Auguste Christiani, demeurant à Villebernier.

La raison sociale sera : C. Carichou et Christiani.

Le siège de la société sera à Saumur.

Chacun des associés administrera et aura la signature sociale.

Le capital social est de la somme de trente mille francs.

La société aura une durée de dix années, à compter du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-neuf; elle cessera donc d'exister le vingt-quatre juillet mil huit cent soixante dix-neuf.

Le dépôt de l'acte de société a été fait aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce, le 6 août 1869.

Pour extrait conforme.
Saumur, le 6 août 1869.
CHRISTIANI.
C. CARRICHOU.
(523)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e TAUREAU, notaire à Doué.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

Par suite de conversion de saisie immobilière,

D'UNE MAISON, DE TERRES ET DE VIGNES,

Situées dans les communes de Doué, Forges, Douces, les Verchers, Soulangier et Concourson.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e TAUREAU, notaire à Doué, le dimanche 29 août 1869, à midi.

Les biens ont été saisis à la requête de M. Frédéric Panneau, boulanger, demeurant à Doué, qui a constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Sur Joseph Ribaudeau, cultivateur, et Marie Boisblet, sa femme, de lui autorisée, demeurant ensemble à Doué;

Par procès-verbal de Mangonneau, huissier à Doué, des 28 et 29 avril 1869, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 4 mai 1869, volume 22, numéro 40.

Par un jugement du 5 juin dernier, enregistré, le tribunal civil de Saumur, sur la demande des saisissants et des saisis, a converti la

poursuite de saisie en poursuite de vente avec les formalités prescrites pour les ventes de biens immeubles appartenant à des mineurs.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^{er} LOT.

Une maison, située à Doué, quartier dit Derrière-le-Château, occupée par les époux Ribaudeau, comprenant une chambre basse, grenier au-dessus, écurie, petite cour, caves; un jardin contenant environ quatre ares quarante centiares, cour commune avec divers; le tout se tenant, joignant au levant Guillon, au couchant et au midi Menard, au nord la cour commune.

Mise à prix. 300 fr.

2^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton de Saint-Denis, commune de Doué, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant au couchant les mineurs Baranger, au levant et au midi M^{lle} Bourbeau, et au nord la ville de Doué.

Mise à prix. 40 fr.

3^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton de Châteauneuf, commune de Forges, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant au nord et au midi Jousse, au levant un sentier, au couchant M. Delavau.

Mise à prix. 30 fr.

4^e LOT.

Un morceau de terre, situé au lieu dit la Malgagne, commune de Douces, contenant environ treize ares vingt centiares, joignant au levant Menard, au nord M. Allain, au midi un chemin et au couchant Guerecheau et autres.

Mise à prix. 100 fr.

5^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton des Basses-Landes, commune des Verchers, contenant six ares soixante centiares environ, joignant au couchant Pinot, au midi le chemin de la Basse-Lande.

Mise à prix. 50 fr.

6^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton de Champ-Goulant, commune de Soulangier, contenant environ vingt-deux ares, joignant au couchant veuve Gasnault, au levant Mailler.

Sur ce morceau existent environ 1,000 plants de peupliers et 1,500 plants de pommiers propres à être enlevés l'année prochaine.

Mise à prix. 160 fr.

7^e LOT.

Un morceau de terre, situé au lieu dit la Masse ou Dans-le-Parc, commune de Soulangier, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant au levant M. Beaumont, au couchant un sentier, au nord Mailler, au midi Boursier.

Mise à prix. 20 fr.

8^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton des Vignes-Rouges, commune de Concourson, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant au levant veuve Besnard, au couchant Moriceau, au nord un chemin et au midi Boulleau.

Sur ce morceau existent 30 jeunes peupliers.

Mise à prix. 30 fr.

9^e LOT.

Un morceau de terre, situé au même canton des Vignes-Rouges, même commune, contenant environ treize ares vingt centiares, joignant au levant Mailler, au couchant veuve Gasnault, au nord Ploquin.

Sur ce morceau existent environ 600 plants de peupliers bons à être enlevés l'année prochaine.

Mise à prix. 100 fr.

10^e ET DERNIER LOT.

Un morceau de terre, situé au canton de Poidemont, commune de Concourson, contenant environ sept ares, joignant au levant M^{me}, au couchant et au nord veuve Davy-Boisblet et au midi Micault-Chate-nay.

Mise à prix. 30 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e TAUREAU, notaire à Doué.

A Saumur, le 7 août 1869.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 7 août 1869, f^o Reçu 1 franc dixième et demi 15 centimes.
(324) PARISOT.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

IMMEUBLES

A Saumur.

1^o Belle maison, grand jardin, remise, écurie, rue de Bordeaux.
2^o Maison et jardin, rue de Bordeaux.

3^o Grande maison, propre au commerce, remise, écurie, rue d'Orléans.

4^o Maison, très-vaste, rue de la Tonnelle.

5^o Maison, même rue de la Tonnelle.

6^o Maison, rue du Portail-Louis.

7^o Maison, rue du Portail-Louis et rue de la Petite-Douve.

8^o Maison, rue de l'Ancienne-Messagerie.

9^o Maison, remise, écurie, rue du Petit-Mail.

10^o Maison, remise, écurie, cour, jardin, à Nantilly, près le Jardin des Plantes.

11^o Maison et jardin, au Champ-de-Foire.

12^o Maison et cave dans le roc, rue de Fenet.

13^o Maison, sur les Ponts, rue du Roi-René.

14^o Maison, sur les Ponts, rue des Capucins.

15^o Maison, rue de la Croix-Verte.

16^o Caves en roc, à Nantilly, rue de l'Hôtel-Dieu.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.
(325)

Etude de M^e LEBLAYE notaire à Saumur.

A VENDRE

BATIMENT ET JARDIN, route de Dampierre, au Petit-Puy.

S'adresser audit notaire.
(326)

A VENDRE

A Saint-Cyr,

UNE VASTE MAISON, avec cour, jardin et clos de vigne, le tout d'un seul tenant, contenant 1 hectare 12 ares.

S'adresser à M. Louis Boutet, expert à Saint-Cyr-en-Bourg.
(327)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire.
(461)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Brault, occupée par M. Berthe, serrurier;

2^o ET UNE MAISON, située au coin de la rue Saint-Nicolas et de la rue Brault, occupée par M. Bolognesi.

Ces dites maisons dépendant de la succession de M. Vinettié.

S'adresser à M. LECOQ, horloger, et à M^e LEROUX, notaire. (310)

Cabinet d'affaires de C. CHERUY, rue du Temple, 18, à Saumur.

A LOUER

Le rez-de-chaussée avec les magasins et ateliers en dépendant, d'une maison, à Saumur, rue Dacier, 11.

Il existe des caves au rez-de-chaussée et en soubassement, pouvant contenir 1,000 barriques de vin et servir à un négociant en vins ou à un liquosiste.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

L'achalandage, le matériel et une grande quantité de bois formant l'ensemble d'un établissement de MAITRE MENUISIER.

Et une scierie mécanique servant à l'exploitation dudit établissement.

Le tout appartenant à M. Vinsonneau, maître menuisier, à Saumur.

Nota. — On pourra louer sans acheter et acheter sans louer.

S'adresser, pour traiter, à M. VINSONNEAU, ou audit C. CHERUY.

A VENDRE

Un excellent chien courant, race bigle, âgé de trois ans. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN FONDS DE MEUBLES

Bien situé.

S'adresser à M^{me} veuve PONDARD, rue Royale. (295)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

A CÉDER

Présentement,

UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (104)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

NOUVEAUTÉS.

MAISON G. GABORIT, RUE SAINT-JEAN. On demande un apprenti.

Un homme de 40 ans, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce ou une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 5 AOUT.			BOURSE DU 6 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	72 65	» 10	» »	73	» 35	» »
4 1/2 pour cent 1852.	103 50	» »	» 75	104	» 50	» »
Obligations du Trésor.	487 50	» 5	» »	490	» 2 50	» »
Banque de France.	2870	» 20	» »	2865	» 5	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1725	» 10	» »	1740	» 15	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	625	» »	» »	625	» »	» »
Crédit Industriel.	655	» »	» »	650	» »	» 5
Crédit Mobilier (estamp.).	210	» »	» 1 25	217 50	» 7 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	700	» »	» 5	685	» 5	» »
Orléans (estampillé).	965	» »	» »	962 50	» »	» 2 50
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1100	» »	» »	1102 50	» 2 50	» »
Est.	600	» »	» »	597 50	» »	» 2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	992 50	» 2 50	» »	995	» 2 50	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	620	» 1 25	» »	615	» »	» 5
Ouest.	605	» 5	» »	603 75	» »	» 1 25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1665	» 5	» »	1675	» 10	» »
Canal de Suez.	590	» 2 50	» »	600	» 10	» »
Transatlantiques.	276 25	» »	» »	280	» 3 75	» »
Emprunt italien 5 0/0.	55 80	» »	» 10	56 20	» 40	» »
Autrichiens.	836 25	» »	» 3 75	847 50	» 5	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	548 75	» »	» 8 75	556 25	» 7 50	» »
Victor-Emmanuel.	52 50	» »	» 1	53	» »	» 50
Romains.	51	» »	» 50	51	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	295	» 1 25	» »	297 50	» 2 50	» »
Saragosse.	68	» »	» »	68	» »	» »
Séville-Xérés-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Compagnie immobilière.	80	» »	» »	85	» 5	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	340	» »	» »	342	» »	» »
Orléans.	335	» »	» »	335 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	331	» »	» »	332 25	» »	» »
Ouest.	331	» »	» »	330 50	» »	» »
Midi.	328 50	» »	» »	330 25	» »	» »
Est.	330	» »	» »	334	» »	» »